

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



COMMUNAUTE
DE COMMUNES

Vosges du Sud

Edi- to



C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes des Vosges du sud.

Cette année encore, la communauté de communes a poursuivi son action au service des habitants et du développement de notre territoire. À travers les nombreux projets menés dans les domaines de l'enfance, de la culture, de l'environnement, de l'aménagement, du tourisme ou encore des services à la population, notre collectivité contribue chaque jour à construire un territoire vivant, attractif et solidaire.

Ce rapport permet de revenir sur les principales actions réalisées au cours de l'année et de mieux comprendre la diversité des missions portées par la communauté de communes, en lien étroit avec les communes et nos différents partenaires.

Je souhaite remercier l'ensemble des agents pour leur implication au quotidien, ainsi que les élus communautaires et municipaux pour leur engagement au service des Vosges du Sud.

TABLE des MATIÈRES

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE



IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD	4
FINANCES	8
Présentation abrégée (dépenses)	8
ASSAINISSEMENT	10
Rapport d'activités	10
PETITE ENFANCE	11
Le Relais Petite Enfance (RPE)	13
Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)	14
ENFANCE-JEUNESSE	15
Le Pôle Enfance : un accueil global pour les 3-12 ans	15
Le Pôle Jeunesse et jeunes adultes : Open E3	18
Le cas spécifique de Giromagny	22
SCOLAIRE	24
MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE VOSGES DU SUD	27
SPORT	29
La piscine Béatrice Hess à Etueffont	29
VIE ASSOCIATIVE	30
Mag des Associations et annuaire	30
Pass'Sport & Culture	30
TOURISME	32
Une stratégie touristique désormais définie	32
Un accueil touristique au plus près des visiteurs	32
Des animations et des partenariats actifs	32
La taxe de séjour : une première année de collecte	33
AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	34
Aménagement du territoire	34
Développement économique	35
URBANISME ET DROIT DES SOLS	37
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS	39

Qu'est-ce-que la GEMAPI ?	
Restauration morphologique de la Maratte	
Restauration de zones humides sur les étangs d'Etueffont	40
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)	41
Article : Entretien des cours d'eau	41
Le budget de l'année 2025	42
LA GESTION DES DECHETS	43
Les déchets ménagers	43
Les déchets verts	43
LES MOYENS GENERAUX	44
Finances – comptabilité – paies	44
Personnel	45
Instances paritaires	46
Volet social	46



IDENTITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DES VOSGES DU SUD

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 
ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE

La Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS) est née le 1^{er} janvier 2017, de la fusion des communautés de communes de la haute Savoureuse et du pays sous-vosgien qui s'étaient toutes deux formées en décembre 2014.

La CCVS constitue un ensemble de 15 440 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2025) située au nord de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Delle-Héricourt de 310 000 habitants dont le Pôle métropolitain nord-Franche-Comté assure la représentation institutionnelle.

Elle constitue l'un des trois établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Territoire de Belfort et correspond à une aire géographique de 175,10 km² au nord du département.

Commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Anjoutey	598	15	613
Auxelles-Bas	422	13	435
Auxelles-Haut	287	7	294
Bourg-sous-Châtelet	120	3	123
Chaux	1 181	24	1 205
Etueffont	1 395	42	1 437
Felon	228	5	233
Giromagny	2 897	82	2 979
Grosagny	551	15	566
Lachapelle-sous-Chaux	748	18	766
Lachapelle-sous-Rougemont	554	13	567
Lamadeleine-Val-des-Anges	49	2	51
Lepuix	1 113	19	1 132
Leval	248	5	253
Petitefontaine	192	2	194
Petitmagny	323	6	329
Riervescemont	86	2	88
Romagny-sous-Rougemont	214	8	222
Rougegoutte	988	19	1 007
Rougemont-le-Château	1 481	49	1 530
Saint-Germain-le-Châtelet	664	25	689
Vescemont	707	20	727

Population légale en 2022 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025

En 2025, le bureau communautaire était composé des personnes suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE



Nom	Fonction	
Jean-Luc ANDERHUEBER	Président	
Eric PARROT	1 ^{er} Vice-président en charge de l'assainissement, des services techniques et des bâtiments	
Christian CODDET	2 ^e Vice-président en charge de la mutualisation des moyens	
Didier VALLVERDU	3 ^e Vice-président en charge des finances et de la vie associative	
Alain FESSLER	4 ^e Vice-président en charge de la culture	
Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE	5 ^e Vice-présidente en charge des affaires scolaires et périscolaires	
Jean-Pierre BRINGARD	6 ^e Vice-président en charge de la communication, du tourisme, de l'Opération Grand Site et du marché de terroir	
Christian CANAL	7 ^e Vice-président en charge de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'habitat	
Jacky CHIPAUX	8 ^e Vice-président en charge des politiques environnementales, de la GEMAPI et des ordures ménagères	
Liliane BROS-ZELLER	9 ^e Vice-présidente en charge de la petite enfance et des services aux familles	

Les conseillers communautaires sont au nombre de 42 :

Nom	Prénom	Commune
Bringard	Jean-Pierre	Anjoutey
Doyen	Arnaud	
Grosclaude	Jonathan	Auxelles-Bas
Lacreuse	Philippe	
Ziegler	Arnaud	Auxelles-Haut
Mammar	Fatima	
Nawrot	Armand	Bourg-sous-Châtelet
Bouazi	Audrey	
Chipaux	Jacky	Chaux
Lesou	Chantal	
Fessler	Alain	Etueffont
Fendeleur	Angélique	
Begue	Rémy	Felon
Weiss	Eric	
Chrétien	Sylvie	Giomagny
Coddet	Christian	
Bros-Zeller	Liliane	Giomagny
Salort	Jean-Louis	
Willemain	Elisabeth	Giomagny
Demouge	Patrick	
Vuillaumié	Patricia	Giomagny
Didier	Charlène	
Leguillon	Maurice	Grosnagny
Oternaud	Eric	
Peureux-Demangelle	Anne-Sophie	Lachapelle-sous-Chaux
Guigon	Patrice	
Parrot	Eric	Lachapelle-sous-Rougemont
Conilh-Noblat	Céline	
Bazin	Olivier	Lamadeleine-Val-des-Anges
Dedeurwaeder	Gérard	
Travers	Gérard	Lepuix

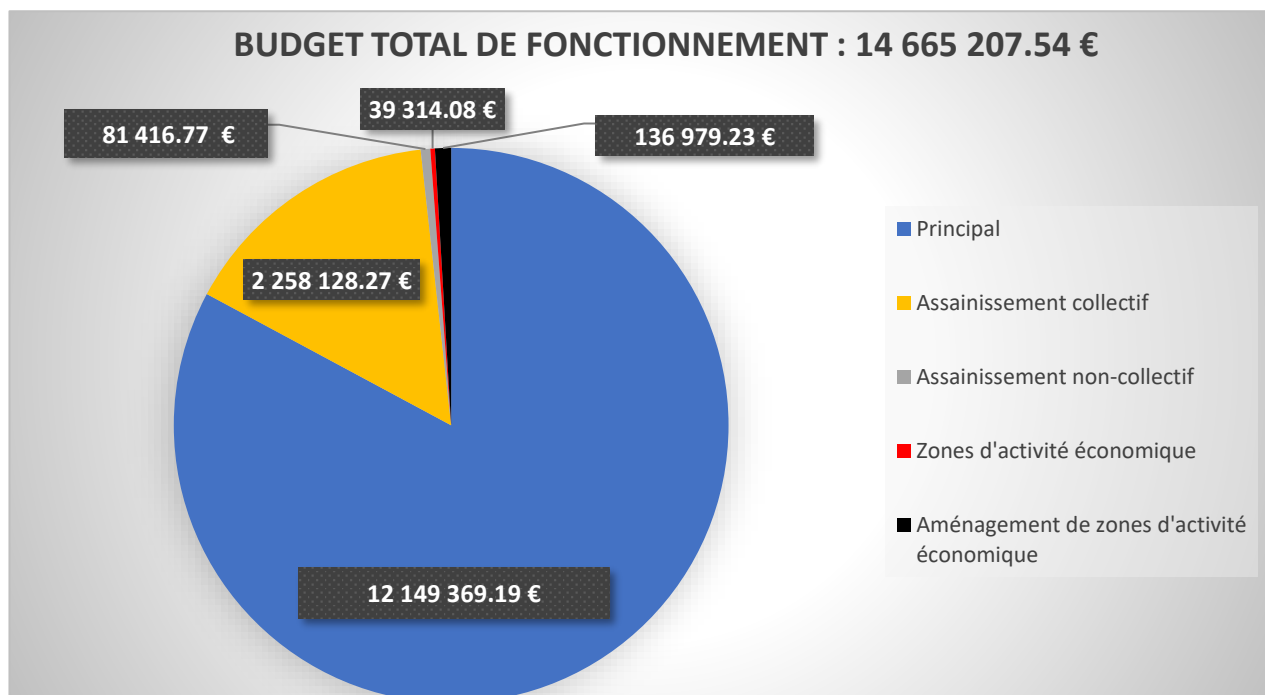
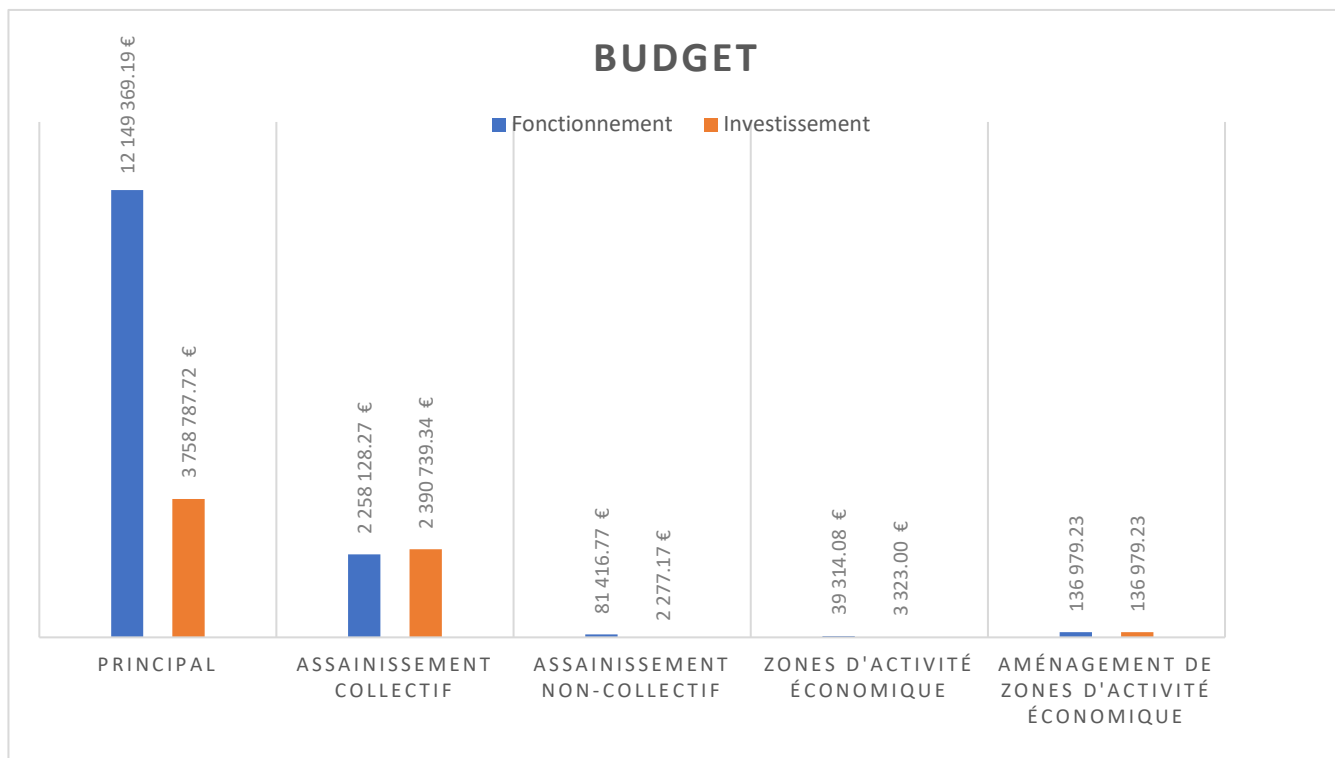
	Chassignet	Marie-José	
	Jacquey	Marc	
	Ittis	Denis	
	Affholder	Luc	Petitefontaine
	Decrind	Nathalie	
	Hotz	Eric	Petitmagny
	Foltzer	Blandine	
	Canal	Fabien	Riervescemont
	Kueny	Yannick	
	Hugard	Jean-Marie	Romagny-sous-Rougemont
	Martinez	Jean	
	Miclo	Guy	Rougegoutte
	Monchablon	Florent	
	Vallverdu	Didier	
	Morel	Séverine	Rougemont-le-Château
	Miesch	Patrick	
	Anderhueber	Jean-Luc	Saint-Germain-le-Châtelet
	Oriat-Belot	Valérie	
	Canal	Christian	Vescemont
	Party	Claude	

Résumé chiffré de la vie institutionnelle de la communauté de communes en 2025 :

- 6 conseils communautaires,
- 9 bureaux,
- 139 délibérations,
- 13 décisions prises par le bureau et 86 décisions prises par le Président, sur délégation de l'assemblée.



Présentation abrégée (dépenses)



2025	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF brute	En 31/12	désendettement
Budget général	11 107 211,14 €	11 986 042,62 €	878 831,48 €	5 029 088,20 €	5,72 années
Budget AC	1 435 719,63 €	1 892 037,09 €	456 317,46 €	7 000 714,38 €	15,34 années
Budget ANC	79 676,07 €	102 701,09 €	23 025,02 €		-
Budget A ZAE	115 295,03 €	2 000 €	- 113 295,03 €		-
Total	12 737 901,87 €	13 982 780,80 €	1 244 878,93 €	12 029 802,58 €	9,66 années

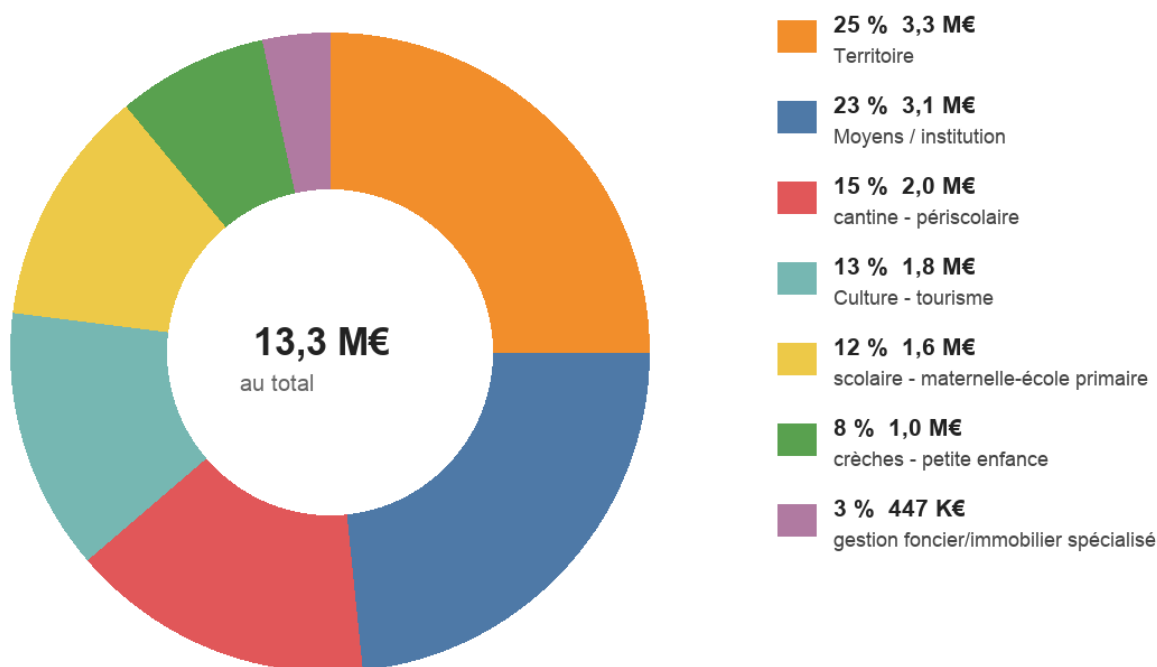
Éléments de lecture des données financières :

- **Capacité d'autofinancement brute** : elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.
- **Capacité de désendettement** : il s'agit d'un indicateur de solvabilité qui indique le nombre d'années qui seraient nécessaires à la communauté de communes pour rembourser l'intégralité de l'encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'ensemble de ses ressources disponibles. Il est admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Ventilation des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget général d sans les éléments correspondant aux dépenses et recettes de personnel relatives à l'assainissement :

Répartition des dépenses 2025

Dépenses réalisées par politique publique





Rapport d'activités

Selon la législation, les services d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif rédigent un rapport d'activité annuel qui leur est dédié.

Voir annexes.



2025 fut une année très riche pour la petite enfance, rythmée par des projets à destination des familles, mais aussi des professionnels avec les premières journées pédagogiques.

Ce bilan en retrace les événements marquants.

Quelques données statistiques

Au sein des trois structures collectives, nous accueillons essentiellement des familles de la communauté de communes, en couple, mariées ou pacsées, et exerçant une activité professionnelle.

En 2025, voici le détail du nombre de familles accueillies :

- Petits Pas Tapons (Etueffont) : 39 familles,
- Oisy'llons (Chaux) : 27 familles,
- Papy'llons (Giromagny) : 67 familles.

Les chiffres sont sensiblement les mêmes que pour l'année 2024.

Cependant, nous remarquons une augmentation du nombre de familles sur liste d'attente pour entrer en milieu collectif.

Pas de quoi tirer la sonnette d'alarme cependant, puisque les demandes sont satisfaites par un accueil possible chez les assistantes maternelles agréées. Mais, si le parent veut avoir le choix de son mode de garde, il doit prévoir de formuler une demande tôt.

Nous constatons que beaucoup de familles ont un besoin de garde en accueil régulier, identique aux années précédentes.

L'augmentation des demandes pour des enfants orientés par la PMI et/ou des enfants placés en famille d'accueil est toujours d'actualité, notamment aux Papy'llons.

Afin de répondre aux demandes des familles, la crèche les Papy'llons est désormais ouverte jusqu'à 18h30 au lieu de 18h, et ce depuis la rentrée 2025.

Les projets pour les professionnels et les familles

Les trois sites ont fermé leurs portes pendant deux jours au mois d'octobre pour que les agents se forment aux gestes de premiers secours, afin que l'ensemble des professionnels mettent à jour leurs connaissances.

Les ateliers parents-enfants : une fois par mois, les Papy'llons ouvrent leurs portes pour à des ateliers culinaires, animés par Sophie de So'positive et un agent du pôle. Ces temps ont pour but de favoriser les temps de qualité entre les parents et leur enfant, de traiter des sujets du quotidien autour de la parentalité et de sensibiliser les familles à la notion d'équilibre alimentaire. Tous les ateliers étaient gratuits. Ils ont été financés à 80 % par la CAF.

Plusieurs professionnelles ont également pu se former à l'utilisation des tabliers à histoires auprès des jeunes enfants. Ce support original permet d'agrémenter les temps de lecture et de mettre en scène des histoires ou des comptines.

Les trois sites ont pu proposer des temps forts aux enfants : par exemple, aux Petits Pâs l'après-midi, un temps fort réservé offert aux enfants et leurs familles à l'occasion de Carnaval. Pour l'occasion, l'équipe avait réservé la salle de l'EISCAE, contigu à la crèche, pour organiser des ateliers sur le thème du far-west. Enfants et parents sont nombreux à avoir répondu présents, et à avoir profité d'un moment privilégié à partager ensemble.

Les agents n'ont pas manqué d'idée, ni de motivation, pour proposer des journées colorées, des animations lors de la semaine du goût ou encore, des ateliers nature !

La fête de l'hiver : cette année, le Pôle Petite Enfance a choisi de proposer un spectacle adapté aux tout-petits : « La petite graine du Baobab ». Proposé à l'ensemble des familles, ce projet vise à apporter une dynamique nouvelle à cette fête de l'hiver, tout en conservant un projet commun aux trois structures.

Les ateliers d'Aline : la communication gestuelle est pratiquée au quotidien auprès des enfants. Pour Aline (auxiliaire de puériculture aux Oisy'llons à Chaux), le fait de chanter et de raconter des histoires signées trouve tout son sens.

Pratiquer la communication gestuelle en crèche permet aux enfants qui ne savent pas encore parler, de communiquer autrement avec les professionnels, sans perturber le développement du langage. En effet la différence avec la langue des signes officielle réside dans le fait que la communication gestuelle est signée et parlée en même temps. Ainsi l'enfant assimile rapidement le mot, peut le signer, et à l'avenir, cela lui sera plus facile d'exprimer ses besoins.

Apprendre les différents signes en chantant ou en signant lors des histoires est d'autant plus bénéfique lors d'un atelier.

Les sorties extérieures : en 2025, les Oisy'llons ont pu faire une sortie à l'aérodrome de Chaux et les Papy'llons sont allés au centre équestre de Giromagny. De belles découvertes garanties pour des enfants toujours curieux.

Les partenariats extérieurs

Les séances de médiation animale : les enfants ont bénéficié de trois séances de médiation animale, grâce à l'intervenante de « des poils de douceur ». Les objectifs de ces séances consistent à découvrir et créer un lien avec les animaux. Celui-ci leur permet de prendre confiance en eux, de stimuler leurs sens, d'appréhender les questions du respect de l'autre et du partage. Les animaux permettent aux enfants, et à l'être humain en général, de développer une communication non-verbale, mais aussi de créer une relation basée sur la spontanéité, l'absence de jugement et de favoriser la stimulation, l'éveil, le réconfort et l'apaisement.

C'est aussi l'occasion d'ouvrir la structure sur la nature et le monde des vivants, de développer l'observation, le toucher et autres sens. Les enfants ont ainsi pu rencontrer des lapins, des cailles, des cochons d'inde, un chien, etc.

Les ateliers danse avec Fabienne et Lorelei : un projet d'éveil corporel avait déjà été mis en place en 2024 avec une animatrice du service périscolaire. Il a été reconduit jusqu'au mois de juin 2025, à raison d'une fois par mois.

Ce projet a été complété par l'intervention d'un professeur de danse en fin d'année. L'objectif de ces temps est de familiariser l'enfant avec son corps, de favoriser son expression corporelle, mais aussi de développer sa sensibilisation au rythme, à la musique et ses différentes sonorités. L'expression corporelle permet aussi à l'enfant d'extérioriser ses émotions et d'apprendre à les canaliser.

Agés et vies : la micro-crèche les Oisy'llons a développé le partenariat avec la résidence Agés et vies située à proximité immédiate. Ces rencontres intergénérationnelles sont toujours riches et positives pour petits et grands.

Photographe : cette année encore, Charline LONGHI, photographe, est venue prendre des clichés des enfants accueillis pour permettre aux familles d'avoir un souvenir de leur enfant en crèche. Succès garanti !

Travail partenarial CAF / PMI / EAJE : 2025 a été marquée par le travail et la création d'un livret sur le territoire de Belfort, pour aider les EAJE à mesurer la qualité d'accueil. Cette notion prend de l'importance et il était essentiel de s'y impliquer.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE

Les travaux

Les Oisy'llons ont bénéficié de travaux importants sur l'espace extérieur, avec la réfection du sol souple, le sablage des poteaux et l'agrandissement de l'espace de jeux afin d'avoir accès à un espace herbé. Cette volonté, formulée depuis plusieurs années, permet de répondre aux besoins moteurs des enfants, ainsi qu'à leur besoin de découverte sensorielle. C'est également une demande des services accompagnants, PMI et CAF, de permettre l'accès à la nature. La suite du projet est à venir en 2026.

Les padlets

Les padlets, murs interactifs à destination des familles, ont été remis en place à la rentrée 2025. Les parents peuvent ainsi bénéficier de diverses informations pratiques (règlement de fonctionnement, dates de fermetures, trombinoscope des équipes, etc.), mais aussi avoir connaissance des projets mis en place au sein de la structure d'accueil. Des photos du quotidien et des activités proposées aux enfants sont aussi régulièrement publiées.

Cet outil favorise grandement l'inclusion et la participation des familles dans la vie de la crèche.

Les équipes

Après avoir embauché une élève apprentie auxiliaire de puériculture, nous avons fait le choix de proposer un apprentissage durant deux ans à une élève préparant le CAP AEPE. Elle intervient à Giromagny et ses particularités prouvent l'ouverture à la différence et au handicap que souhaite porter le Pôle Petite Enfance. Elle sera donc avec nous jusqu'en 2027 !

2025 a été marquée par un turn-over important. Les difficultés de recrutement commencent à mettre en difficulté les co-directeurs.

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Même si, comme sur le plan national, de nombreuses assistantes maternelles du territoire ont un âge avancé, nous constatons tout de même qu'en 2025, trois nouvelles assistantes maternelles agréées ont débuté leur activité et qu'il y a une légère hausse du nombre d'assistantes maternelles par rapport aux années précédentes (83 assistantes maternelles agréées et 76 en activité)

Si les portes ouvertes du Relais pour promouvoir le métier d'assistantes maternelles n'ont pu se faire en 2025, elles sont prévues en 2026 et des actions pour tenter de rendre attractif cette profession sont en réflexion pour les années à venir.

En termes de fréquentation, le RPE demeure très bien identifié et utilisé par les familles (186 en 2025), comme par les assistantes maternelles (31 en 2025).

Les ateliers d'éveil proposés par Sabine, toujours très diversifiés, plaisent beaucoup : 26 assistantes maternelles différentes et 139 enfants y ont participé. Pour rappel, ces ateliers se déroulent sur trois sites : Etueffont, Giromagny et Rougemont-le-Château ; il y en a eu 172 en 2025.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Toujours présent sur trois sites, la fréquentation à Etueffont le mercredi reste la plus forte :

- ETUEFFONT : 42 séances / 57 parents / 42 familles dont 34 nouvelles / 58 enfants
- GIROMAGNY : 38 séances / 34 parents / 27 familles dont 16 nouvelles / 27 enfants
- ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU : 35 séances / 10 parents / 9 familles dont 6 nouvelles / 9 enfants

On constate donc que le travail de la communication du service porte ses fruits. L'organisation des portes ouvertes, mais aussi la mise en place d'un planning d'activité ont permis d'attirer de nouvelles familles.



Les accueils collectifs de mineurs permettent aux enfants de s'épanouir en collectivité, en dehors des cadres familial et scolaire. Ils constituent des espaces favorisant le bien-être des enfants, tout en répondant aux attentes des familles.

La vie quotidienne de l'enfant s'organise entre différents temps de vie (le foyer, l'école et les temps de loisirs) dont les frontières sont parfois perméables. Dans ce contexte, les accueils périscolaires et extrascolaires jouent un rôle essentiel en accompagnant le développement de l'enfant à travers des enjeux éducatifs, sociaux et culturels.

Le Pôle Enfance : un accueil global pour les 3-12 ans

En 2025, le service a accueilli :

- 609 enfants en accueil périscolaire ;
- 171 enfants en accueil extrascolaire.

La communauté de communes assure la gestion directe de cinq sites :

- Anjoutey / Saint-Germain-le-Châtelet,
- Étueffont,
- Rougemont-le-Château,
- Grosmagny,
- Rougegoutte.

Les accueils de loisirs sont organisés pendant les vacances scolaires sur les sites d'Anjoutey et de Rougemont-le-Château.

La capacité d'accueil globale est de 350 enfants.

Le service s'appuie sur une équipe de 45 professionnels, composée de :

- 5 directrices,
- 31 animateurs,
- 9 agents de restauration.

VOLUME HEURES ANNUELLES	(-) DE 6 ANS	(+) DE 6 ANS	TOTAL
MATIN	2 967	6 223	9 190
MIDI	26 091	57 877	83 968
SOIR	8 671	17 052	25 723
TOTAL	37 729	81 152	118 881 heures
MERCREDI	2 529	5 638	8 167
VACANCES SCOLAIRES	5 045	9 515	14 560
TOTAL			22 727 heures

Un projet pédagogique commun

En 2025, les équipes des accueils périscolaires ont élaboré un nouveau projet pédagogique commun.

Ce document est le fruit d'un travail de concertation mené entre l'ensemble des équipes. Cette démarche collective a permis de réaffirmer les valeurs éducatives partagées, de rédiger une charte de fonctionnement commune et de définir les priorités pédagogiques qui guideront les actions des prochaines années.

Les échanges se sont articulés autour de plusieurs questions :

- Quels objectifs relèvent réellement de notre champ d'action ?
- Avec quels leviers pouvons-nous avoir un impact éducatif significatif ?
- Quels objectifs peuvent être différés ?
- Quelles thématiques fédèrent les équipes ?
- Quels objectifs répondent aux constats établis lors du précédent bilan ?

Deux axes prioritaires ont été retenus :

Favoriser l'estime de soi et la confiance en soi

L'estime de soi constitue un pilier essentiel du développement de l'enfant. Elle favorise sa capacité à agir, à s'exprimer, à prendre des initiatives, à entrer en relation avec les autres et à apprendre de manière autonome.

À travers les activités proposées et la valorisation des réussites, les équipes accompagnent chaque enfant, afin qu'il puisse développer une image positive de lui-même, gagner en confiance et trouver sa place au sein du groupe. Cet objectif contribue également à renforcer l'autonomie, la participation et le bien-être des enfants accueillis.

Accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions

Les émotions occupent une place importante dans le développement de l'enfant. Pourtant, leur identification, leur compréhension et leur expression ne sont pas toujours évidentes.

Les équipes éducatives accompagnent les enfants dans cet apprentissage, afin qu'ils puissent reconnaître leurs émotions, les exprimer de manière adaptée et apprendre progressivement à les réguler. Cette démarche favorise des relations apaisées, limite les situations conflictuelles et contribue au développement des compétences psychosociales indispensables à la vie en collectivité.

Des initiatives locales innovantes à valoriser

Plusieurs actions menées illustrent la complémentarité entre les différents temps éducatifs.

Parmi elles :

- une organisation concertée entre les écoles et les accueils périscolaires autour du temps de sieste, permettant aux enfants fréquentant la restauration scolaire de bénéficier d'un temps de repos mieux adapté avant la reprise des apprentissages,
- la mise en œuvre, depuis trois ans, des « Mardis du dehors », proposant un accueil périscolaire en milieu forestier. Cette initiative a progressivement inspiré le temps scolaire, avec deux classes désormais engagées dans une démarche d'« école du dehors »,
- l'organisation de temps festifs en partenariat avec les associations de parents d'élèves, renforçant les liens entre les familles et les différents acteurs éducatifs.

Ces expériences restent aujourd'hui localisées. Leur évaluation et le partage des pratiques entre les équipes permettront d'envisager, à terme, un éventuel déploiement à l'échelle intercommunale.

Une rénovation énergétique au service du bien-être des enfants

Initialement, le projet visait la création d'un espace extérieur couvert à Rougemont-le-Château afin d'offrir un lieu ombragé et protégé des fortes chaleurs.

Les réflexions menées ont toutefois mis en évidence des problématiques plus globales liées aux performances énergétiques du bâtiment et au confort thermique des usagers. La communauté de communes a donc engagé une rénovation d'ensemble comprenant :

- la création d'un préau avec une avancée de toiture,
- le remplacement de l'ensemble de l'éclairage par un système LED,
- l'isolation des combles,
- l'isolation de la cage d'escalier,
- le remplacement du système de chauffage au fioul par une pompe à chaleur.

Ces travaux permettront d'améliorer le confort des enfants et des équipes tout en réduisant les consommations énergétiques du bâtiment.

Le maintien de la formation des équipes

La communauté de communes poursuit son engagement en faveur de la montée en compétences de ses agents.

- une animatrice a obtenu le BAFA,
- une animatrice a validé le stage de perfectionnement du BAFD,
- l'ensemble des équipes a participé à deux soirées de sensibilisation consacrées aux troubles du neurodéveloppement (TND),
- 16 agents ont suivi une formation de deux jours à l'approche Snoezelen,
- 10 agents ont participé aux formations proposées par le SDJES sur différentes thématiques : activités manuelles et artistiques favorisant la créativité, aménagement des espaces et jeu libre en ACM, prise en compte des questions liées à l'intimité, et utilisation de la communication signée en accueil collectif de mineurs.

Un changement dans la coordination pédagogique

Après plus de vingt années d'engagement au sein du pôle Enfance-Jeunesse de la communauté de communes, Annlyne Monnier a fait le choix de s'orienter vers de nouveaux projets personnels.

Saluons son investissement, son professionnalisme et la qualité du travail accompli tout au long de ces années au service des enfants, des familles et des équipes.

Le 28 septembre 2025, Julie Lessavre a rejoint le pôle Enfance-Jeunesse, afin d'assurer la coordination pédagogique et de poursuivre les projets engagés au service du territoire.

Le Pôle Jeunesse et jeunes adultes : Open E3

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le



ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE

Open E3 pour « Ecoute, Echange, Entreprendre » a pour ambition d'accompagner et de soutenir les projets initiés par les jeunes âgés de 12 à 25 ans...

Le réseau Open E3, tout comme la jeunesse, est en mouvement et doit rester ouvert à l'accueil de nouvelles initiatives. Ouvert aux imaginaires et au renouvellement perpétuel, au gré des jeunes qui le constituent, afin qu'ils puissent trouver leur place dans le futur.

Qu'est-ce qu'Open E3 ?

- des espaces de créativité collaboratifs pour la jeunesse, ouverts à la population,
- deux tiers lieux dans la communauté de communes : le « local E3 » à Etueffont et le « foyer E3 » à Rougemont-le-Château,

Ces tiers lieux représentent des espaces de grande ECOUTE. Ils constituent des laboratoires de réflexion de la jeunesse sur ce qui fonctionne ou pas, sur ce que l'on arrive à faire et à ne pas faire. Autant de terrains propices à trouver les solutions ensemble !

- c'est apprendre par l'expérience, soi-même, avec les autres par l'ECHANGE de savoirs, des connaissances de chacun,
- et surtout ENTREPRENDRE localement... Faisons le nous-même ! En agissant autrement quand il n'y pas d'alternative. C'est développer l'autonomisation par le projet, la création d'associations et pourquoi pas l'émergence d'entreprises innovantes.

Ces lieux sont des outils révélateurs qui favorisent : l'expression, l'expérimentation d'autres façons d'être et de faire, la découverte et la mobilisation de ses capacités.

Pour celles et ceux qui n'ont pas forcément développé ou révélé leurs potentialités, un suivi plus personnel est organisé ; basé sur une identification informelle, puis par une initiation technique ciblée ou un moyen d'expression choisi.

A l'instar d'une médiathèque ou d'un point Info Jeunesse, en accès libre, les lieux sont ouverts à tous, particulièrement à la jeunesse, aux futurs et jeunes adultes.

L'identification des lieux et surtout la notion d'accès libre pour toute la jeunesse du territoire est essentielle pour la première incursion dans ces lieux et pour des participations volontaires aux actions organisées. Au libre choix de chacun de s'engager ensuite, d'adhérer et de devenir Jeune Acteur.

En 2025, ce sont 354 jeunes et 49 jeunes adultes qui ont été accompagnés sur les actions dont 38 jeunes et 20 jeunes adultes sur les projets réalisés.

La prestation de service jeunes

La PS jeunes constitue un levier au profit des objectifs poursuivis par la CNAF et les CAF en direction des jeunes.

Le dispositif vise à proposer une offre à « haute qualité éducative » innovante et adaptée aux aspirations des jeunes, à faciliter le développement de nouveaux lieux d'échange et de collaboration entre eux, en encourageant la découverte, la création et les apprentissages de pair à pair, en particulier via les outils numériques (ex. : tiers-lieux, fablab).

La convention de financement en cours avec la CAF du Territoire de Belfort couvre la période 2024 à 2026.

La transmission des savoir-faire et des connaissances, l'échange des compétences, les missions du pôle jeunesse et jeunes adultes. C'est pourquoi ces tiers lieux sont ouverts à l'ensemble de la population et aux acteurs locaux, permettant ainsi la concrétisation de projets pluridisciplinaires.

L'évolution de ces lieux est déterminée par les centres d'intérêts et les prises d'initiatives des jeunes qui les fréquentent et qui en constituent des personnes ressources.

La jeunesse exprime dans ses projets la volonté d'interagir avec la société.

Les Mini E et les Practice Café, définis par les Jeunes Acteurs (rapport d'activité 2022), combinés aux Open POP (rapport d'activité 2023), perdurent indéniablement. La multiplication des actions de la radio Open Tiers (rapport d'activité 2024) permet des échanges réels sur le territoire et réduit autrement les distances grâce aux interactions numériques d'un public volontaire, lors des émissions.

La 9 mobile : au départ, le projet des jeunes consistait à recycler une vieille caravane pour en faire une « Food Caravan ».

Dans une démarche de sensibilisation à l'environnement, l'objectif était de concevoir un concept alimentaire cuisiné de manière minimale. Ce concept devait intégrer les contraintes logistiques, privilégier les circuits courts, une alimentation raisonnée (équilibrée, végétarienne, issues de l'élevage en plein air, etc.), tout en restant accessible financièrement et solidaire.

Après quasiment deux années de rénovation, de transformation énergétique de la caravane et d'expérimentations culinaires, ces jeunes sont prêts à communiquer leurs savoir-faire, dans cette caravane : « La 9 mobile ». Une jeunesse active avec ses valeurs qui entreprend en s'organisant de manière autonome.

Grâce aux soutiens reçus, sur des phases techniques qui demandaient de la précision, aux conseils généreux et pédagogiques de diverses TPE locales, le projet a pu aboutir jusqu'à sa définition la plus optimiste.

Au vu des rénovations imaginées modulables, la caravane est, tant un support mobile « Food caravan » qu'un support d'échange de pratiques « culturelles » et surtout une accroche conviviale pour de futures rencontres dans les villages avec le reste de la jeunesse et autres publics participant de la communauté de communes. En 2025, La 9 mobile y a été accueillie dans sept villages et s'est installée dans des localités de Bourgogne – Franche-Comté lors d'une itinérance.

Equipe et ressources

La mission du pôle jeunesse et jeunes adultes est de faciliter le fonctionnement individuel des jeunes et de développer des interactions sociales constructives, tout en incluant la jeunesse dans l'organisation collective.

L'équipe comprend :

- 1 coordinateur de pôle diplômé DEJEPS (développement de projets, territoires et réseaux).
- 1 facilitateur expérimenté en matière d'outils numériques, labélisé par la CAF « Promeneurs du Net » :
Le Promeneur du Net (PdN) est un professionnel qui écoute, informe, accompagne, conseille et prévient sur le territoire numérique qu'est le web.
1 facilitateur rompu aux outils numériques et culturels, mobilisé en fonction des périodes et des actions. Ce facilitateur est un jeune adulte issu de nos services, ayant bénéficié d'une formation BAFA, dans le cadre d'un financement inclus dans la convention territoriale globale, démarche visant à construire un projet social sur le

territoire de la communauté de communes, porté par la CAF (CTG). 2 jeunes adultes ont bénéficié de ce même dispositif en 2025.

Les Jeunes Acteurs :

- Les jeunes adultes actifs sont considérés comme faisant partie intégrante de l'équipe, tant pour la réflexion qu'ils amènent que pour les prises de décision.
Les plus jeunes ont besoin d'exemples moteurs comme peuvent l'être les jeunes adultes, acteurs de leurs projets. Par ailleurs, ces derniers peuvent être ouverts à l'avis des plus jeunes, qui ont leurs idées propres. Concilier les groupes dans un même lieu, afin de mieux échanger sur leurs différentes approches et connaissances au profit de projets collectifs se révèle être un atout.
- Une association gérée par la jeunesse (créée en 2021) porte comme objectif de démocratiser la culture numérique par le média audiovisuel, notamment en direction de la jeunesse.
Passeur d'expérience, un collectif toujours constant par ses approches et ses appuis organisationnels lors de la conduite de certaines actions locales, qui sollicite sans discrimination une part de la jeunesse dans ses projets.
- Une seconde association (créée en 2024) dont la moyenne d'âge des membres ne dépasse pas la majorité. Déterminée à promouvoir la mobilité de la culture, elle priorise également une sensibilisation à l'environnement supportée par une probante créativité culinaire. L'association accueille toute personne portant un intérêt aux autres et à toute forme de culture.
Bien sûr, le réseau Open E3 est ouvert à toute création et/ou collaboration d'association à destination ou valorisant la jeunesse.

Les actions et projets 2025

L'objectif du réseau Open E3 est clair : soutenir les projets de la jeunesse du territoire, quels qu'ils soient : une réorientation scolaire, un accompagnement à l'épanouissement professionnel, des besoins d'expression ou relationnels, une mutualisation des moyens, la mise en perspective de certains projets, des organisations locales et intergénérationnelles.

Dans le cadre de l'appel à projets « Fonds Publics et Territoires » 2025 de la CNAF, dont l'objectif axé sur la jeunesse consiste à valoriser l'engagement et les initiatives des adolescents et jeunes adultes en soutenant tout particulièrement leurs projets, les projets suivants ont éclos :

- 1 projet information et numérique, 1 projet intergénérationnel, plus 1 projet environnement et vie locale réalisés par les Jeunes Acteurs avec des échéances tenues sur l'année. 1 action d'autofinancement a aussi été réalisée avec la jeunesse active dès le mois de janvier,
- 1 projet expo photo,
- 1 projet solidarité/cohésion de groupe en février,
- 1 projet audiovisuel, « Diversités de l'allaitement » conçu en collaboration avec le pôle petite enfance,
- 1 projet court métrage science-fiction,
- 1 projet graphique supports/effets,
- 1 projet animation 3D,
- 1 projet série vidéo sportive,
- 1 projet itinérance nature sous-vosgienne coorganisé avec les adolescents en juillet,
- 1 projet autonome décision/organisation,

- 1 projet scénario, « Théâtre des ombres » en collaboration avec le pôle enfance;
- 1 projet teaser ciné en collaboratif numérique,
- 1 projet culturel partenarial intergénérationnel en octobre,
- 2 engagements collectifs sur des dispositifs régionaux et 2 nationaux (tremplin et concours),
- 5 projets individuels : concernant 1 réorientation post Bac (BTS), 2 stages professionnels (+ 1 alternance), 1 organisation événementielle, 1 reconversion en artisanat, ont été menée à terme et positivement. Des suivis relatifs à l'orientation, aux études, au milieu professionnel demeurent sous la forme d'échanges entre les pairs et les facilitateurs au fil de l'année.

Avec les jeunes volontaires, de janvier à décembre, ont été organisées :

- 30 actions événementielles locales ouvertes à la population,
- 10 collaborations culturelles sur le territoire.

Ces actions émanent d'expériences et de ressources individuelles proposées par cette jeunesse, menées en organisationnel face à un public.

Certaines de ces actions collectives ont été valorisées sur Parcoursup par les futurs étudiants, tout comme sur un CV pour d'autres Jeunes Acteurs en recherche de jobs d'été et/ou en insertion professionnelle.

Les événements sont des tremplins tests pour l'individu, pour des projets. Ils valorisent au grand jour la créativité et la volonté d'entreprendre de cette jeunesse, ainsi que sa détermination à produire des objets qui font sens pour leur évolution.

Le cas spécifique de Giromagny qui fait l'objet d'une gestion déléguée

Centre socioculturel la Haute-Savoureuse

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 
ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE

La gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement de Giromagny a été déléguée au Centre socioculturel la Haute-Savoureuse pour cinq années à compter de la rentrée scolaire de 2023.

L'année a été marquée par des évolutions structurelles majeures :

- la fermeture des classes d'Auxelles-Bas et d'Auxelles-Haut en juin 2025,
- une réorganisation des transports (mise en place d'un bus périscolaire),
- le changement de prestataire pour la restauration.

L'inclusion a été renforcée, avec 25 enfants en situation de handicap accueillis, et des actions de sensibilisation organisées (ex. : après-midi jeux de société dédié).

Des projets pédagogiques variés ont rythmé l'année : création d'un conte, initiation à l'escrime, mini-camps (étang des Forges, Malsaucy), et une journée spéciale des familles le 4 octobre 2025.

Voici les fréquentations de l'accueil (en nombre d'enfants)

Accueil périscolaire (hors mercredi)

Mois	Matin	Midi	Soir	Total
Janvier	88	1 345	440	1 873
Février	93	1 266	304	1 663
Mars	100	1 435	342	1 877
Avril	93	1 080	255	1 428
Mai	88	1 322	367	1 777
Juin	117	1 655	286	2 058
Juillet	22	261	59	342
Septembre	125	1 924	434	2 483
Octobre	33	1 158	211	1 402
Novembre	90	1 683	339	2 112
Décembre	79	1 312	278	1 669
Total	928	14 441	3 315	18 684

Accueil du mercredi

Mois	Matin	Midi	Après-midi & Soir	Total
Janvier	284	171	199	654
Février	208	119	125	452
Mars	244	127	160	531
Avril	223	119	128	470
Mai	272	162	178	612
Juin-Juillet	332	197	243	772
Septembre	236	153	148	537
Octobre	198	120	121	439

Novembre	216	121	105		
Décembre	163	105	99		
Total	2 376	1 394	1 506	5 276	

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 367
ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE

442
367
Berger Levrault

Accueil Extrascolaire

Été	1 823
Printemps	237
Toussaint	406
Hiver	451
Total	2 917

Le service scolaire c'est une politique éducative communautaire répondant au dessein de construire un service uniforme et efficient qui contribue à l'éducation des enfants, en mettant en jeu un maillage éducatif dans un cadre concerté avec tous les acteurs. L'ambition vise une éducation pour le bien-vivre ensemble dans un parcours éducatif cohérent et de qualité.

La diminution du nombre d'enfants scolarisés (c'est le cas partout dans l'hexagone) s'est traduite de manière concrète en septembre 2025, par plusieurs retraits d'emplois prononcés par l'Education nationale dans les communes d'Auxelles-Bas (une classe), Auxelles-Haut (une classe), Lepuix (une classe de maternelle), ainsi qu'à Grosmagny (une classe de maternelle). Maigre consolation, les services de la préfecture ont acté l'ouverture d'une classe à titre provisoire (une année scolaire) à l'école élémentaire Docteur Benoît à Giromagny, afin d'accueillir dans les meilleures conditions les enfants des communes des deux Auxelles qui ont bénéficié par ailleurs de la mise en place d'une ligne de transport scolaire entre ces deux communes et les écoles de Giromagny.

Les élus communautaires ont par ailleurs entériné la création d'une sectorisation partielle pour les communes de Grosmagny, Petitmagny, Etueffont et Lamadeleine-Val-des-Anges. Celle-ci est en place depuis la rentrée scolaire de septembre 2025. Cela implique que les enfants de petites et moyennes sections de Grosmagny et Petitmagny sont dorénavant scolarisés à l'école maternelle d'Etueffont et qu'à partir de la grande section de maternelle, ils restent dans les deux classes des deux communes pour y poursuivre leur scolarité. Les services communautaires se sont adaptés en modifiant les tournées de transport scolaire, ainsi que les horaires des écoles. Ce travail a été conduit en concertation avec les enseignants, les représentants de parents d'élèves et le transporteur.

Par ailleurs, après l'achèvement des travaux entrepris par la commune, les élèves d'Etueffont sont accueillis au sein d'une toute nouvelle école depuis le 1^{er} septembre 2025. On y trouve 4 classes d'enfants d'âges élémentaires ainsi qu'une classe de l'IMP Saint-Nicolas.

La rentrée scolaire 2025 correspond à l'accueil de 936 élèves au sein de 43 classes réparties dans 16 écoles.

Renforcement des moyens humains.

Après une expérience probante, la communauté de communes décidé de la création d'un poste supplémentaire correspondant à un « agent volant ». Ceci permet de répondre rapidement aux absences éventuelles d'ATSEMs ou d'agents d'accompagnement en transport scolaire.

Chercher à développer le projet éducatif territorial (PEDT) 2023-2026.

Le PEDT représente un outil collaboratif qui a pour objet de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin de garantir la continuité entre les différents temps de vie de l'enfant. L'ambition poursuivie consiste à développer une vision éducative d'ensemble, une complémentarité éducative, en favorisant les échanges entre tous les acteurs de la journée de l'enfant, dans le respect des compétences de chacun. Plaçant l'enfant au cœur de l'action éducative, il s'inscrit dans le prolongement du service de l'éducation, en cohérence avec les temps d'organisation scolaire, périscolaires et extrascolaires. Il est en l'occurrence complété par un « plan mercredi ». La convention est conclue entre la collectivité, l'Education nationale et la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Pour maintenir la dynamique éducative de notre territoire, il était nécessaire d'établir un état des lieux précis de la situation scolaire. En fonction des manques et des ressources répertoriés, des pistes d'améliorations ont été proposées.

Les orientations du PEDT seront les suivantes :

- développer une coéducation, complémentarité et une cohérence éducative,
- accompagner l'enfant dans son évolution/parcours d'épanouissement.

Le PEDT sera validé en 2026.

Travailler au renouvellement de la convention territoriale globale (CTG).

Contrat d'engagement politique entre la collectivité locale et la CAF, la CTG vise à maintenir et à développer les services aux familles du territoire. Elle permet de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles.

Le projet de CTG porté par la communauté de communes porte les orientations stratégiques suivantes :

- le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant et la réduction des inégalités territoriales,
- l'accompagnement des parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans et le soutien aux jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- le soutien aux familles dans leur fonction parentale,
- l'accompagnement des familles et le développement de l'animation vie sociale,
- la garantie de la qualité et de l'accès aux droits pour l'ensemble des allocataires,
- le développement de la coordination entre les acteurs renforcer la communication en direction des familles.

Contribuer à la réussite éducative des enfants par l'accompagnement scolaire

Un dispositif permet aux enfants accompagnés de trouver les ressources dont ils ont besoin pour mieux réussir leur scolarité. L'accompagnement à la scolarité participe de la continuité éducative, en s'associant avec l'équipe enseignante dans de nombreux domaines et notamment, en identifiant les besoins des élèves en fonction des aides déjà apportées au sein de l'école. Cet accompagnement individualisé favorise les échanges, la coopération, la collaboration, tout en rendant l'élève acteur du soutien qui lui est apporté.

Le numérique

Répondre aux besoins en numérique dans les écoles par l'installation de vidéoprojecteurs interactifs et le déploiement de moyens informatiques et bureautiques, en renouvelant les matériels devenus obsolètes ainsi qu'en équipant des salles de classes qui ne l'étaient encore.

Le transport scolaire

En septembre 2024 a débuté un nouveau marché de transport scolaire contractualisé avec le prestataire L-K Horn pour une durée de quatre ans. En outre, la communauté de communes a eu à cœur d'assurer la sécurité des élèves qui utilisent le transport scolaire en proposant des exercices d'évacuation de bus en y associant les enseignants, les ATSEMs et les agents du service périscolaire.

La commission dédiée aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Elle constitue un lieu d'échange et de proposition sur l'évolution du service éducatif entre les élus communautaires, les techniciens, les éducateurs mais également des partenaires. La commission s'est réunie le 6 octobre 2025.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le


ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE



Le réseau de la médiathèque intercommunale des Vosges du Sud s'appuie sur cinq structures : Giromagny, Etueffont, Rougemont-le-Château, Rougegoutte-Vescemont et Auxelles-Haut pour un total de 914 m².

La médiathèque comptait 2018 lecteurs en 2025, soit 13,4 % des habitants de la communauté de communes. La moyenne nationale qui s'établit à 11 % est ainsi ainsi dépassée pour la première fois depuis la fusion des deux communautés de communes historiques en 2017.

Les moyens alloués ont permis de retrouver une bonne fréquentation. Ainsi le nombre de lecteurs inscrits a augmenté de 351 personnes depuis 2024, soit 21% de plus, ce à quoi la gratuité des adhésions appliquée depuis le 1^{er} janvier 2025 a sans doute contribué.

Mais on observe une légère baisse du nombre de personnes qui ont fréquenté les médiathèques en 2025 : 43 200 personnes, soit - 2% par rapport à 2024.

A l'inverse, le nombre de prêts de documents a de nouveau progressé : plus de 83 800 prêts ont été réalisés en 2025, soit 3,5 % de plus qu'en 2024.

Près de 64 000 documents sont proposés au public (dont 15 000 prêtés par la Médiathèque Départementale). Différents supports sont proposés : livres, livres lus, revues, CD, DVD, jeux de société et jeux vidéo, même si les usagers empruntent majoritairement des livres.

41 classes primaires ont été accueillies en 2025, soit 264 accueils, les classes de collège ont été peu touchées en 2025.

108 actions culturelles ont été programmées au cours de l'année et ont attiré 2025 personnes.

Globalement, l'activité des médiathèques est en constante augmentation d'année en année depuis 2020.

Le Conseil départemental a accompagné le développement des quatre pôles thématiques.

La CAF a subventionné les espaces ludothèques, à la fois pour l'acquisition de nouveaux jeux (600 €) et pour le fonctionnement des espaces (plus de 21 000 €).

Au niveau des animations, les médiathèques ont invité l'auteur Nadine Debertolis à rencontrer les élèves de 8 classes de cycle 3. Le public du mercredi des médiathèques est venu résoudre les énigmes en lien avec ses romans.

Pour les adultes l'autrice Laurence Peyrin a été accueillie et a ravi son public en cumulant beaucoup d'anecdotes propres à son métier d'écrivaine.

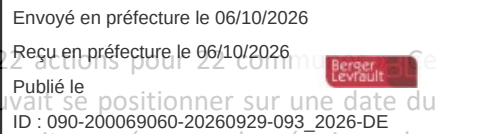
Expositions, rencontres, concert de chanson française, projections de films documentaires, ateliers d'illustration, animations jeux de société et jeux vidéo et surtout de nombreuses sessions de lectures d'histoires ont été offerts au public.

Des thématiques variées ont été proposées dont notamment celle du loup avec une projection de film documentaire qui a attiré une centaine de spectateurs. Le thème de l'itinérance a séduit également le public qui est venu nombreux.

Des partenariats avec le Conseil départemental ont permis de programmer des spectacles dans le cadre de Conte et compagnies et Le mois du film doc.

Enfin, pour la première fois, les médiathèques ont proposé un programme « 22 actions pour 22 communes ». Ce programme de 22 animations a été adressé aux 22 mairies : chaque mairie pouvait se positionner sur une date du calendrier pour recevoir une action culturelle gratuite. Ces actions étaient soit menées par les équipes des médiathèques, soit par des intervenants extérieurs financés grâce au budget des médiathèques. Plusieurs actions ont rencontré un franc succès : l'échappée game « Cornebidouille » programmé à Lachapelle-sous-Rougemont était complet, la soirée jeux de société à Anjoutey a touché plus de 45 personnes, le mois du film doc programmé à Rougegoutte a rassemblé plus de 50 personnes et le conte de Messa Saltzmann programmé à Chaux a réuni 90 personnes.

Ce programme de « 22 actions pour 22 communes » sera à nouveau proposé en 2026.



La piscine Béatrice Hess à Etueffont

En 2025, la piscine Béatrice Hess a pleinement intégré les compétences de la Communauté de communes des Vosges du sud. Cette évolution s'est accompagnée d'un changement à la direction du service.

Scolaires : favoriser un apprentissage plus intensif

Pour l'année scolaire 2025-2026, la piscine a fait évoluer son organisation pédagogique afin de favoriser un apprentissage massé, avec 2 à 4 séances par semaine.

La fréquence des séances, leur durée et le temps consacré à la pratique dans l'eau constituent des facteurs essentiels à la qualité des apprentissages. Un enseignement plus régulier et rapproché permet notamment de renforcer les acquis et de répondre aux besoins de soutien ou de mise à niveau.

En collaboration avec les différentes instances concernées, une nouvelle programmation scolaire a ainsi été mise en place :

- 2 séances par semaine pour les classes élémentaires,
- 4 séances par semaine pour les classes de maternelle,
- des périodes d'apprentissage de 6 à 7 semaines entre chaque période de vacances scolaires, avec un minimum de 10 séances,
- des périodes spécifiques de 2 semaines pour les enfants de 4 à 6 ans, consacrées au développement de l'aisance aquatique.

Un accueil scolaire important

La piscine Béatrice Hess accueille chaque année un nombre important de classes et de groupes :

- 34 classes élémentaires de la communauté de communes,
- 4 classes élémentaires de Ronchamp (Haute-Saône),
- 13 classes maternelles,
- 7 classes de 6e et 1 classe de 4e sport des collèges,
- des établissements spécialisés, notamment ITEP/DITEP.

Cette nouvelle organisation vise à renforcer la continuité des apprentissages et à offrir aux enfants des conditions plus favorables à l'acquisition des compétences aquatiques.



Mag des Associations et annuaire

Au cours de l'année, quatre éditions du Mag des AssoS ont été réalisées. Cette publication régulière constitue un vecteur essentiel de communication locale et contribue à la valorisation du tissu associatif. Il est distribué à tous les foyers et mis en ligne sur le site web de la communauté de communes

En 2025, 39 associations ont saisi l'opportunité d'y présenter leurs activités, de faire connaître leurs projets ou de diffuser leurs calendriers de manifestations, témoignant de l'utilité concrète de ce support pour la vie associative locale.

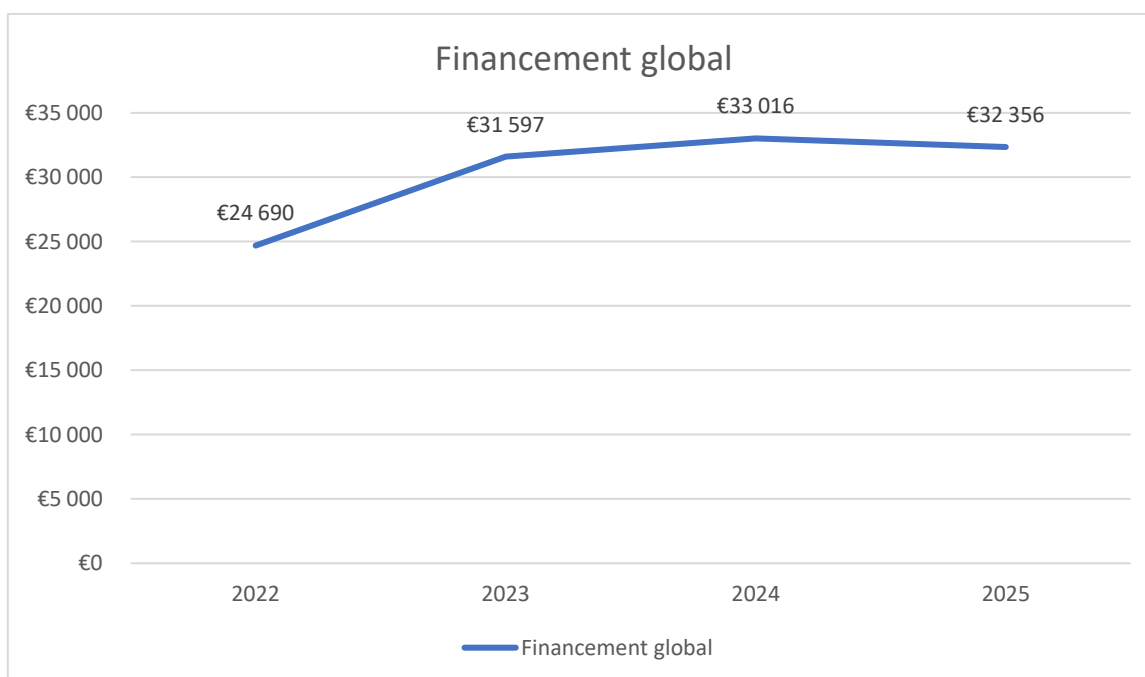
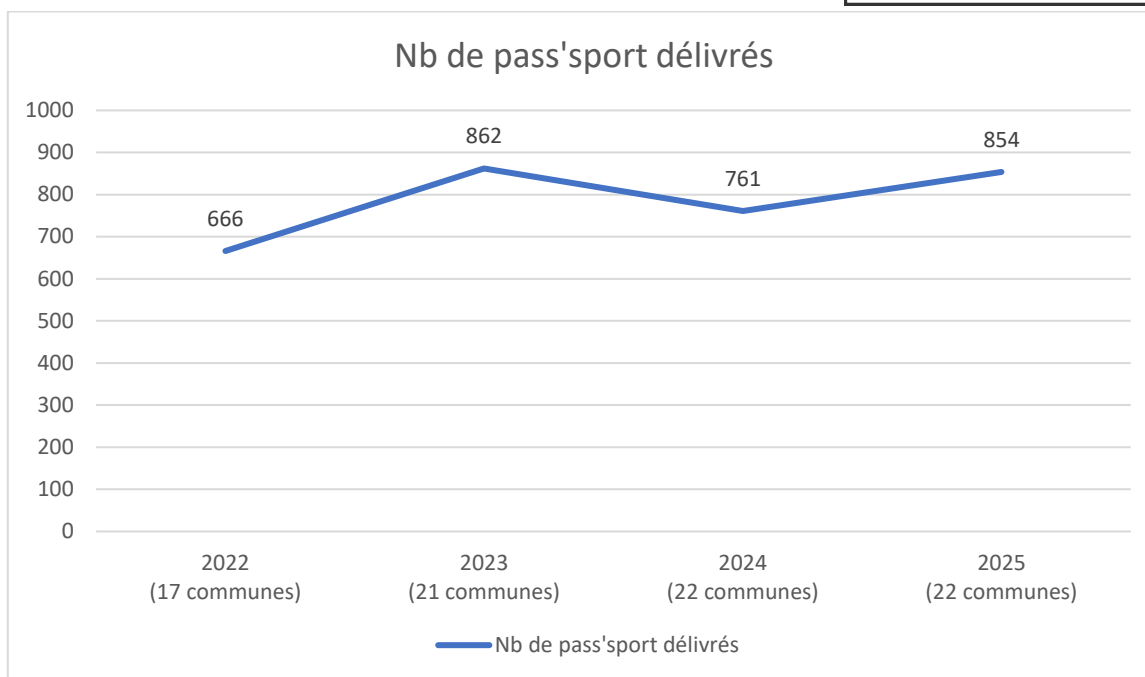
Pass'Sport & Culture

L'année écoulée marque la quatrième édition de la mise en œuvre du dispositif Pass'Sport & Culture porté par la communauté de communes. Ce dispositif vise à favoriser l'épanouissement sportif, culturel et artistique des enfants et des adolescents domiciliés dans le territoire communautaire, tout en soutenant activement le tissu associatif local. En 2025, les 22 communes membres ont participé au dispositif.

Au total, 854 enfants âgés de 3 à 18 ans ont bénéficié du Pass'Sport & Culture 2025, représentant un montant global de 32 356 € d'aides accordées.

89 clubs ou associations ont accueilli ces jeunes bénéficiaires, illustrant la mobilisation active du tissu associatif local et la diversité de l'offre proposée sur le territoire.

	Montant de l'aide	Nombre d'attestations reçues	Total/commune
CCVS	15 €	854	12 675 €
Anjoutey	15 €	23	345 €
Auxelles-Bas	10 €	24	240 €
Auxelles-Haut	10 €	11	110 €
Bourg-sous-Châtelet	30 €	7	210 €
Chaux	15 €	53	785 €
Etueffont	15 €	71	1 055 €
Felon	50 €	12	600 €
Giromagny	30 €	157	4 584 €
Grosmagny	10 €	36	349 €
Lachapelle-sous-Chaux	20 €	40	800 €
Lachapelle-sous-Rougemont	10 €	23	230 €
Lamadeleine-Val-des-Anges	15 €	/	/
Lepuix	15 €	57	845 €
Leval	30 €	15	450 €
Petitefontaine	10 €	6	60 €
Petitmagny	10 €	16	160 €
Riervescefont	15 €	11	165 €
Romagny-sous-Rougemont	35 €	14	490 €
Rougegoutte	15 €	65	975 €
Rougemont-le-Château	50 €	93	4583.7 €
Saint-Germain-le-Châtelet	35 €	58	2 030 €
Vescemont	10 €	62	615 €





Située entre au piémont du Ballon d'Alsace et au Nord du département du territoire de Belfort, la Communauté de communes des Vosges du sud dispose d'un patrimoine naturel, historique et culturel intéressant. Une grande partie du territoire est intégrée au Parc naturel régional des Ballons des Vosges et 12 des 22 communes sont classées en zone de montagne. Ces atouts constituent un levier important pour l'attractivité du territoire.

Une stratégie touristique désormais définie

En 2025, la communauté de communes a finalisé et validé sa stratégie touristique communautaire, par délibération n°14-2025 du 11 mars 2025.

Élaborée à partir d'un diagnostic du territoire et d'un travail avec les élus et les acteurs locaux, cette stratégie fixe une feuille de route pour les 5 à 8 prochaines années autour de trois axes :

- Gouvernance et structuration du service tourisme et des partenariats ;
- Accompagnement à la mise en tourisme et aux acteurs locaux ;
- Promotion et communication pour renforcer la visibilité du territoire.

Au total, une vingtaine d'actions rythment l'activité du service tourisme et permettent de mettre en œuvre cette stratégie sur le territoire.

La CCVS poursuit également sa participation au collectif régional « Escapades en Vosges du Sud », porté par Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, afin de développer une promotion commune de la destination à l'échelle régionale et nationale.

Un accueil touristique au plus près des visiteurs

L'année 2025 a permis d'expérimenter une nouvelle forme d'accueil touristique hors les murs, en complément du bureau d'information touristique de Giromagny.

Le stand tourisme a été installé lors de plusieurs manifestations locales, notamment sur les marchés, au camping de la Seigneurie et lors d'événements estivaux. D'avril à décembre, 189 visiteurs ont été accueillis et 263 demandes renseignées.

Cette expérimentation a permis d'aller à la rencontre des visiteurs et des habitants, mais également de renforcer les échanges avec les professionnels et acteurs touristiques du territoire.

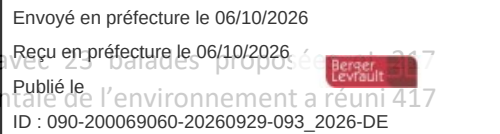
La fréquentation du bureau d'information touristique de Giromagny reste en revanche limitée, avec 123 visiteurs durant la saison estivale 2025. Ces résultats confortent la nécessité de faire évoluer les modalités d'accueil touristique.

Des animations et des partenariats actifs

Dans le cadre de la convention avec Belfort Tourisme, 18 visites estivales ont été proposées en 2025 sur le territoire, réunissant 207 participants. Ces visites ont permis de valoriser le patrimoine, les savoir-faire et les acteurs locaux.

La Maison du Tourisme du Ballon d'Alsace, gérée en partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV), a accueilli 7 454 visiteurs en 109 jours d'ouverture.

Le programme d'animations du PNRBV a également rencontré son public avec 23 balades proposées aux participants, tandis que le jeu de piste familial organisé par la Maison départementale de l'environnement a réuni 417 participants.



Ces différentes actions contribuent à renforcer l'accueil des visiteurs et la découverte des richesses du territoire.

La taxe de séjour : une première année de collecte

2025 a marqué la première année de collecte de la taxe de séjour intercommunale. La communauté de communes assure sa perception pour les hébergements touristiques de 20 communes, les communes d'Auxelles-Haut et de Lepuix ayant conservé leur gestion directe.

Le produit collecté en 2025 s'élève à 16 957,16 €, dont 1 695,72 € reversés au Conseil départemental du Territoire de Belfort.

Conformément à la réglementation, ces recettes sont destinées à financer des actions en faveur de l'accueil des visiteurs, de la promotion touristique et de la valorisation des espaces touristiques du territoire.



Aménagement du territoire

Contrat Territoires en action

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a élaboré avec les EPCI du Pôle métropolitain nord Franche un contrat « Territoires en action » qui a été signé le 16 mai 2024 pour la période 2022-2028.

Ce contrat permet d'accompagner les territoires dans leur politique de développement local et d'aménagement du territoire, autour de trois ambitions du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) :

- la transition énergétique et écologique,
- le renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière,
- le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale basée sur des logiques de collaboration et complémentarités entre territoires.

Il permet également le financement d'opérations non-éligibles ou non concernées par un dispositif régional de droit commun.

En 2025, ce contrat a permis l'accompagnement et le financement du projet de réhabilitation de la friche SPAR à Giromagny et l'aménagement de la place du village à Lachapelle-sous-Rougemont.

Opération de revitalisation de territoire

La communauté de communes et la commune de Giromagny ont signé la convention-cadre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) en février 2020. Giromagny, lauréate du programme « petites villes de demain » (PVD), bénéficie d'une ingénierie et d'une offre de service destinées à accompagner le projet de développement de la commune. Les orientations et les actions mises en œuvre dans le cadre du programme PVD avaient vocation à être inscrites dans une convention d'ORT. Un premier avenant a permis d'élargir le plan d'action à des projets menés par les communes d'Anjoutey, Etueffont, Grosmagny et Rougemont-le-Château.

Un deuxième avenant a été signé le 31 décembre 2025 pour intégrer de nouvelles opérations. Il permet de prolonger d'une année la durée de l'ORT.

Rénovation de l'habitat

La communauté de communes a mis en œuvre un pacte territorial pour une durée de 3 ans. Ce dispositif permet de déployer un Espace France Renov' géré par l'Association Gaïa Energies. Les habitants peuvent contacter l'association ou prendre rendez-vous à la permanence mensuelle à Giromagny pour bénéficier d'information et de conseil pour leurs projets de rénovation énergétique ou d'adaptation de leur logement.

Développement économique

Dans la continuité des actions mises en place en 2024, la Communauté de communes poursuit sa politique de connaissance et de valorisation des entreprises du territoire. Son service économique rencontre régulièrement les entreprises, les accompagne dans leurs projets et réalise chaque semaine « un portrait d'entrepreneur » publié sur la page Facebook de la communauté de communes.

Une bourse des locaux vacants a été mise en place sur le site internet communautaire. Elle recense les locaux professionnels à louer ou à vendre et facilite la mise en relation entre porteurs de projets recherchant un local et propriétaires.

La communauté de communes a également institué un accueil « création d'entreprise » où les porteurs de projets peuvent bénéficier, lors d'un ou plusieurs entretiens, de conseils pour avancer sur leurs projets et disposer d'information sur les aides mobilisables.

L'année 2025 a été riche en implantations de nouvelles entreprises. Notre territoire a accueilli une quinzaine de nouvelles entreprises dans des secteurs d'activités variés : services à la personne, restauration, artisanat et héliculture. Ces nouvelles entreprises ont contribué à la création de plusieurs emplois salariés.

Projet d'extension de la ZAC Brasserie

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement et de gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire, la communauté de communes porte un projet d'extension de la zone d'activité de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont.

Situé à l'entrée ouest de la commune, le long de la RD83, le projet concerne un périmètre de 9,89 hectares, dans le prolongement de la zone d'activité existante. Par son accessibilité et sa continuité avec la zone actuelle, ce secteur présente un potentiel pour accueillir de nouvelles activités économiques.

Compte tenu de sa situation en entrée de ville et de la proximité d'espaces agricoles et boisés, le projet accorde une attention particulière à l'intégration paysagère, à la qualité des aménagements et au respect de l'environnement. Les questions d'accessibilité, de desserte et de circulation constituent également des enjeux importants pour le projet.

Une concertation préalable menée avec la population

Engagée par délibération du 3 octobre 2023, la procédure de création de la ZAC a fait l'objet d'une concertation préalable. Celle-ci prévoyait notamment la mise à disposition d'un registre d'observations et l'organisation d'une réunion publique. Le bilan de la concertation a été approuvé par le conseil communautaire le 11 mars 2025. Une réunion publique s'était notamment tenue le 23 janvier 2025 à Lachapelle-sous-Rougemont.

La SODEB désignée pour aménager la ZAC

Afin de mener cette opération complexe sur plusieurs années, la communauté de communes a choisi de recourir à une concession d'aménagement. Une consultation a été lancée en mai 2025 pour sélectionner l'opérateur chargé de la réalisation de la ZAC.

À l'issue de la procédure de consultation et des négociations menées en 2025, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'attribuer la concession à la Société d'équipement du Territoire de Belfort (SODEB).

Le contrat, conclu pour une durée de 10 ans, confie à la SODEB le portage opérationnel et financier du projet ainsi que les principales missions nécessaires à sa réalisation : études, acquisition et aménagement des terrains, réalisation des équipements et commercialisation des futurs lots.

Une attention particulière sera également portée aux conditions de circulation et de desserte du secteur. Dans le cadre de la concession, la SODEB s'est engagée à réaliser les études de circulation nécessaires et à faire évoluer, au besoin, les solutions d'accessibilité afin de limiter les impacts sur le fonctionnement du secteur.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE

Berser
Levrault

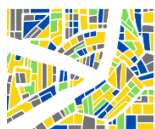
Compensation zones humides

Concernant la partie environnementale, un état des lieux a permis d'identifier, sur la future ZAC de la Brasserie, la présence de zones humides sur une surface de plus de 8 ha. La séquence « éviter, réduire, Compenser » (ERC) est alors mise en œuvre pour garantir une prise en compte quantitative et qualitative de ces zones humides. Dans ce cadre, la CCVS a fait l'acquisition de deux étangs et de quatre carpières à Etueffont en 2024. Ce site a été identifié comme étant très pertinent pour recréer des zones humides fonctionnelles.

Le bureau d'étude Ecoscop a réalisé plusieurs campagnes de terrain, afin d'établir un diagnostic écologique de l'état initial. Ce travail vise à identifier les habitats, les espèces faunistiques et floristiques, ainsi que les zones humides déjà présentes sur le site.

A partir du 6 octobre 2025, la vidange des étangs a été entamée, de façon lente et progressive, afin de maintenir les vases en place et donc d'éviter tout impact sur le milieu récepteur (le cours d'eau). Les ouvrages en béton de type moine ont permis de procéder à une vidange progressive, en retirant les planches les unes après les autres.

Les 13 et 14 novembre 2025, la pêche de sauvetage a été réalisée avec la fédération départementale de pêche (FDAAPPMA90). Un tri a été effectué entre les espèces locales et les espèces exotiques envahissantes. Les poissons ont été offerts à l'association de pêche de la base de loisirs d'Etueffont. Au total, ce sont 5 kg de tanches, 41 kg de sandres, 55 kg de brochets, 156 kg de brèmes/gardons et 762 kg de carpes qui ont réempoissonné l'étang de la base de loisirs.



Le service ADS est composé de deux agents à temps plein : un responsable de service et un agent instructeur.

Les différentes missions du service sont les suivantes :

- La mission principale du service est l’Instruction des autorisations droit des sols (ADS) : Cub, DP, PC, PA, PD, AT. En 2025, le service a traité 595 dossiers (voir détail dans le tableau ci-dessous).

Le nombre de communes qui bénéficient du service d’instruction des autorisations d’urbanisme a évolué avec l’approbation du PLUi. En effet, les communes de Petitefontaine et de Lamadeleine-Val-des-Anges qui, jusque-là bénéficiaient de la mise à disposition des services de l’Etat pour l’instruction des autorisations d’urbanisme ont rejoint le giron des communes dont les demandes sont instruites par les services communautaires. Toutefois, le nombre de dossiers de ces communes en 2025 a été extrêmement faible.

Globalement, l’évolution du nombre d’autorisations est stable par rapport à l’année précédente. On peut toutefois remarquer un net recul du nombre de DP déposées à Giromagny ; la cause s’avère difficile à appréhender.

Le nombre de dossiers liés aux installations photovoltaïques privées est en légère baisse (92 demandes) en restant toutefois à un niveau assez élevé.

Enfin, il est à noter que les demandes de permis de construire ont conduit à la création de 20 logements supplémentaires (construction et réhabilitation de l’ancien). Le niveau de construction se maintient par rapport à 2024 qui avait vu la création de 18 logements. Il convient cependant de relativiser ce chiffre car une opération collective de Territoire habitat à Auxelles-Bas représentait à elle seule la moitié des logements créés.

Dans le cadre de cette mission, les agents du service sont également amenés à recevoir les demandeurs pour des préanalyses de dossiers ou des interrogations sur les dossiers traités. A ce titre, 64 porteurs de projets ont été reçus dans le cadre de rendez-vous avec le responsable de service (au siège communautaire ou en commune avec les élus). Plusieurs personnes ont également été accueillies ponctuellement sans rendez-vous pour des renseignements. Et enfin, des échanges téléphoniques avec des porteurs de projets sont réalisés quotidiennement.

Le service est également à la disposition des communes (élus et secrétariats) pour tous renseignements et conseil juridique, notamment dans le cadre de visites de terrain ou de contentieux. A cet égard, un second procès-verbal de constat d’infraction a été dressé au sein d’une commune avec l’assistance du service urbanisme et de la DDT. La procédure est actuellement suivie par le procureur.

- Une autre mission assurée par le service ADS consiste dans le suivi des déclarations d’intention d’aliéner.
- Le service ADS suit les procédures d’évolution des documents d’urbanisme en vigueur dans les communes. Toutefois, en 2025, aucune procédure de modification de PLU n’a été engagée. Cette mission touchait à sa fin en 2025, concomitamment à l’approbation du PLUi. Dorénavant, seules les procédures d’évolution du PLUi seront suivies par le service.
- Par ailleurs, le service urbanisme participe activement à la procédure d’extension de la zone d’activité de la Brasserie, notamment au travers de la participation à la réunion publique et aux nombreuses réunions de suivi de cette procédure.
- Enfin, le service Urbanisme a assuré le suivi de la procédure d’élaboration du plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi), dont l’aboutissement est intervenu en 2025. Après un deuxième arrêt du projet le 28 janvier 2025, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a rendu son avis sur l’ensemble du projet le 17 avril 2025. L’enquête publique s’est ensuite déroulée

L'approbation du PLUi a également emporté l'abrogation de la carte communale de Romagny-sous-Rougemont, l'approbation des périmètres délimités des abords d'Etueffont et de Giromagny, ainsi que la validation du zonage d'assainissement.

Dossiers instruits en 2025

Commune	AT	PA	PD	Cua	Cub	PC	DP	total	
Anjoutey	1	0	3	0	5	2	32	43	+14
Auxelles-Bas	0	0	0	0	0	3	15	18	=
Auxelles-Haut	1	0	0	0	2	2	13	18	+9
Bourg-sous-Châtelet	0	0	0	0	2	0	1	3	=
Chaux	0	0	2	0	1	4	34	41	+10
Etueffont	3	0	0	0	7	4	44	58	+6
Felon	0	0	0	0	1	2	15	18	+6
Giromagny	5	1	2	0	8	5	56	77	-48
Grosmagny	0	0	0	0	2	6	19	27	+4
Lachapelle-sous-Chaux	1	0	0	0	1	6	20	28	-14
Lachapelle-sous-Rgt	0	1	0	0	1	5	27	34	+9
Lamadeleine val des anges	0	0	0	0	0	0	0	0	/
Lepuix	1	0	0	1	2	7	32	43	+9
Leval	0	0	0	0	0	4	7	11	+5
Petitefontaine	0	0	0	0	0	1	1	2	+2
Petitmagny	0	0	0	1	2	8	10	21	+9
Riervescemont	0	0	0	0	0	1	4	5	-1
Romagny-sous-Rgt	0	0	0	0	2	3	7	12	+3
Rougegoutte	0	0	0	0	6	4	31	41	+1
Rougemont-le-Château	0	0	1	0	2	3	38	44	-9
Saint Germain le Chatelet	0	0	0	0	1	5	20	26	-4
Vescemont	0	0	0	0	5	1	19	25	-9
Total	12	2	8	2	50	76	445	595	
Différence par rapport à 2024	-3	-1	+2	=	+11	-13	+6	+2	



Qu'est-ce-que la GEMAPI ?

La compétence « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI) est exercée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Cette compétence regroupe quatre items du code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Afin de mener à bien cette compétence, la communauté de communes lève une taxe GEMAPI dont le montant a été fixé à 181 611 € pour l'année 2025. Cette somme est calculée en prenant en compte les études et les travaux à venir, l'estimation des dépenses, les subventions mobilisables et les frais de fonctionnement.

Restauration morphologique de la Maratte

Fin 2025, un chantier de renaturation a été réalisé sur la Maratte, un affluent de la Madeleine qui longe le stade d'Étueffont. Le ruisseau présentait un tracé rectiligne, surélargi et incisé, des berges artificialisées avec des enrochements et des poteaux électriques, une végétation quasi-absente en rive gauche et la présence d'espèces invasives dont la Renouée du Japon.

Objectifs de l'opération : restaurer un tracé plus naturel proche du fonctionnement à l'équilibre du ruisseau, favoriser la biodiversité aquatique, améliorer les échanges nappe-rivière, permettre aux crues de s'étendre dans le lit majeur...



Concrètement, le chantier s'est déroulé en plusieurs étapes :

- préparation du chantier, pêche électrique de sauvetage, élagage, mise en place des matières en suspension (MES),
- déblais de la berge en rive gauche et retalutage en pente douce à la pelle mécanique,
- création d'un lit resserré et sinueux, de banquettes et de micro-seuils,
- recharge granulométrique allant du gravier au bloc,
- plantation de la ripisylve suivant les espèces locales déjà présentes sur le site,
- mise en place de panneaux de communication (à venir).

Restauration de zones humides sur les étangs d'Etueffont

En parallèle de la Maratte, la communauté de communes a engagé un projet de restauration de zones humides sur deux étangs et quatre carpières acquis en 2024.

Objectifs de l'opération : restaurer des milieux aquatiques fonctionnels, améliorer la qualité et la quantité de l'eau, réduire les risques d'inondation en aval et favoriser la biodiversité des piémonts vosgiens.

L'entretien et la sécurisation des ouvrages, ainsi que l'abaissement des niveaux d'eau, permettant de limiter les risques de rupture de digue, ont rapidement été réalisés.

À l'automne, une vidange lente a été amorcée, afin de fixer les vases et d'éviter le colmatage de la Madeleine plus en aval. Une pêche de sauvegarde a été organisée avec la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA). Les poissons ont été transférés dans les étangs de la base de loisirs d'Étueffont. Les étangs ont alors été complètement vidés. Ces interventions ont permis une reprise de la dynamique naturelle des ruisseaux, renforcée par les crues hivernales.

Suite du projet : en mars 2026, une campagne de topographie complète sera réalisée avec le bureau d'études Téléos afin de définir les futurs travaux à engager.



Le résultat de la pêche représente 161 kg de poissons blancs (brèmes, gardons, tanches, carassins), 41 kg de poissons rouges, 54,5 kg de brochets et 762 kg de carpes, soit plus d'une tonne de poissons.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE



Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une démarche qui vise à élaborer, de façon coconstruite, une stratégie globale et cohérente pour gérer la ressource en eau à l'échelle d'un territoire donné, puis à la mettre en œuvre. Cette approche prend en compte les enjeux locaux, les besoins des différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, loisirs, etc.) et des écosystèmes, et les contraintes liées au changement climatique.

Le principe du lancement d'une démarche PTGE à l'échelle du bassin versant de l'Allan élargi à l'intégralité du périmètre de Pays de Montbéliard Agglomération a été approuvé par délibération en date du 16 décembre 2025. Les cinq autres EPCI concernés par le périmètre de l'étude (à savoir : la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, la Communauté de communes de Rahin et Chérimont, la Communauté de communes du Sud Territoire, la Communauté de communes des Vosges du sud, Grand Belfort Communauté d'Agglomération) ont également délibéré en faveur de l'étude, de même que l'EPTB Saône et Doubs, porteur pressenti de l'étude.

Article : Entretien des cours d'eau

En 2025, un article portant sur l'entretien des cours d'eau a été rédigé, afin de paraître dans la revue « *Reflet* » de la commune de Rougemont-le-Château. Ce texte définit notamment ce que sont les cours d'eau au regard de la loi et des services qu'ils nous rendent. L'objectif est de sensibiliser les citoyens, afin de trouver le bon compromis entre intervention et préservation de ces milieux.

L'article est disponible sur le site de la CCVS à l'adresse suivante :

<https://www.ccvosgesdusud.fr/article-entretien-courdeau-ccvs.pdf>

Le budget de l'année 2025

Les résultats financiers de l'année 2025 sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

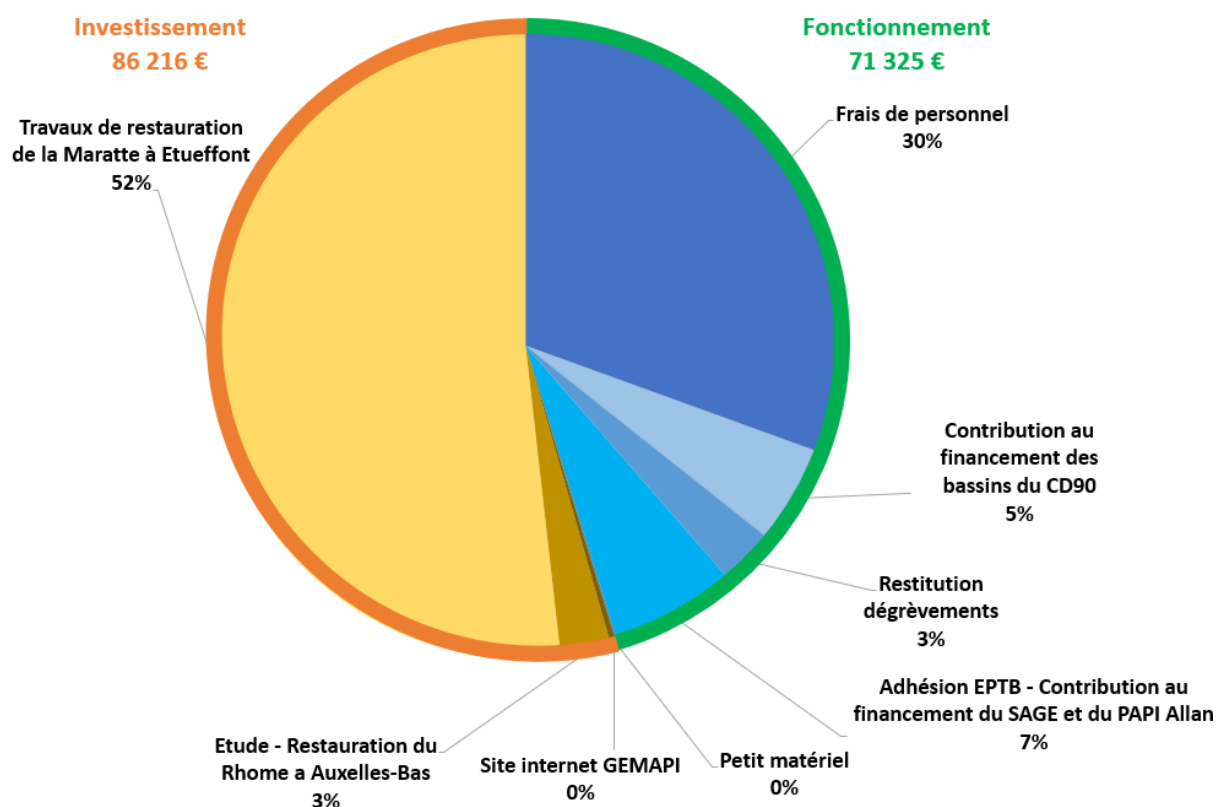
Publié le



ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE

en € TTC	Dépenses	Recettes = subventions + taxe	Résultat
Fonctionnement	71 325	181 695	110 370
Investissement	86 216	3 963	-82 253
Total	157 542	185 658	28 116

Répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement :





Les déchets ménagers

La communauté de communes adhère au SMICTOM de la zone sous-vosgienne qui gère la collecte et l'élimination des déchets ménagers. Le syndicat facture ses services à ses adhérents, qui chacun pour ce qui le concerne détermine les tarifs à l'usager. Le montant de la contribution nette au SMICTOM au titre de 2025 s'est élevée à 2 026 568,70 €.

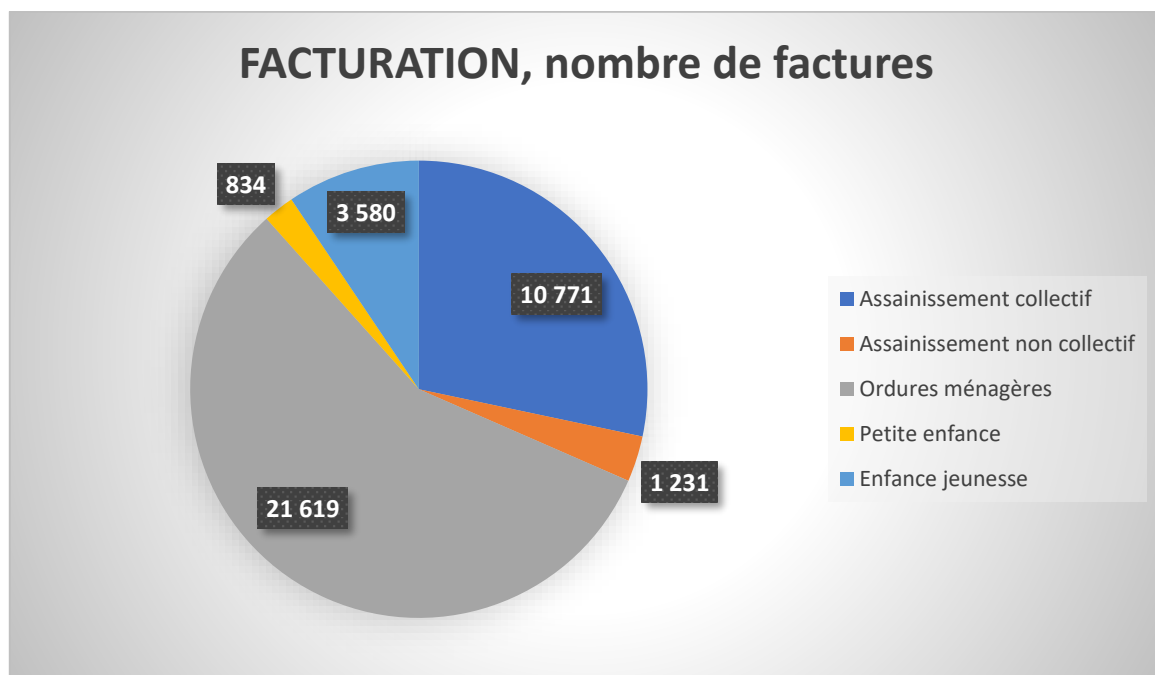
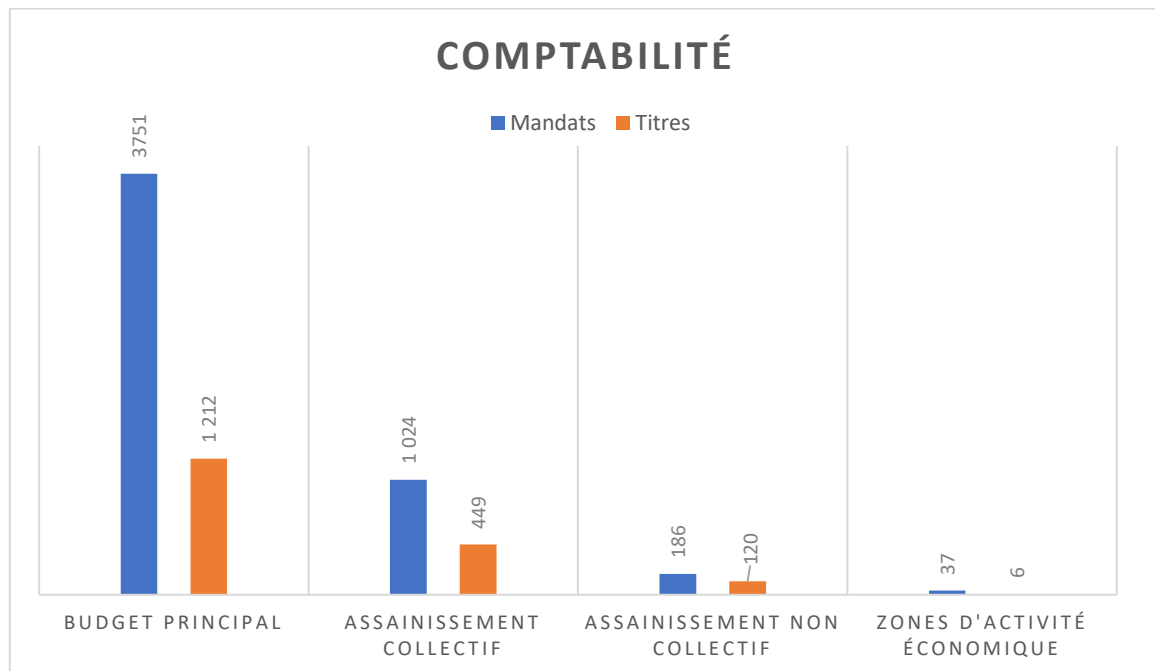
Les déchets verts

Deux aires de collecte des déchets verts sont présentes dans notre communauté de communes, celle de la déchetterie d'Etueffont et celle de Vescemont

En 2025, 1 272,48 tonnes de déchets verts y ont été collectés, dont 725 tonnes à Vescemont (pour 170 vidages) et 547,48 tonnes à Etueffont (pour 100 vidages).



Finances – comptabilité – paies



Effectifs

- 94 postes ouverts au 31/12/2025 représentant 85,92 ETP,
- 77 postes pourvus représentant 68,99 ETP
- 69 postes pourvus par des agents titulaires et stagiaires (64 titulaires et 5 stagiaires),
- 8 postes statutaires ouverts aux contrats pour 8 ETP,
- 17 postes vacants pour raisons diverses (retraite, attente de recrutement, disponibilité, etc.)
- 8 agents en disponibilités (7 pour convenances personnelles, 1 de droit)
- 39 contrats via le Centre de gestion,
- 18 contrats pour des besoins d'accroissements temporaires d'activités,
- 1 apprentie.

Organigramme

Voir page suivante

Gestion des carrières

- 160,5 jours de formation représentant 972 heures :
 - 54 jours soit 326 heures dispensés par le CNFPT (dont 20 jours de formation d'intégration),
 - 40 jours dispensés au titre de la formation SST des agents,
 - 9 jours de formation de formateur,
 - 15 jours de formation aux Bibliothèques de France,
 - 10 jours dispensés par Territoire d'Energie,
 - 20 jours dispensés pour formation spécifique auprès des personnels périscolaires,
 - 12,5 jours se répartissant sur divers organismes (Pluradys, Conseil départemental, etc.).
- 52 agents ont bénéficié de formations :
 - 6 agents de catégorie A,
 - 15 agents de catégorie B,
 - 31 agents de catégorie C.
- 120 jours ont été réalisés en présentiel, 37 jours en mix présentiel-distanciel et seulement 3,5 en distanciel.

Paies

1 345 paies ont été éditées.

Absentéisme

La globalité des absences des agents communautaires correspond à 1 151 jours toutes causes confondues, pour 76 arrêts distincts.

Instances paritaires

Le comité social territoriale s'est réuni à trois reprises. Il a traité 12 rapports.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 090-200069060-20260929-093_2026-DE



Volet social

- Mutuelle : 44 agents bénéficient de la participation employeur pour un montant total de 6 446,80 €,
- CNAS cotisation annuelle 30 930 € pour 127 agents et 19 retraités.

Le Président
Jean-Luc ANDERHUEBER

PÔLE RESSOURCES

Ressources humaines
Olivier SERRA

Finances et paies
Marianne HENRY
Facturation et comptabilité
Chiraze BEN HADJ SALEM
Annie LORÉ
Lydia WIMMER

Secrétariat général
Cécile BAZIN-MERLET

Accueil
Cécile BAZIN-MERLET
Lydia WIMMER

Communication
Anais HUMBRECHT
Cécile BAZIN-MERLET
Lisa TAURAN

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction générale des services
Emmanuel STEINER
Direction générale adjointe
Estelle SCHMIDT
Direction générale des services techniques
Laetitia GELIN

PÔLE TECHNIQUE

Assainissement collectif
Jérémy BESTEIRO
Nadine CLERC
Laurent GALLINET
Alexandre JARDOT
Julien MARCHAND

GEMAPI
Yann FINKLER

Assainissement non collectif
Nadine CLERC
Frédéric GASSER

Entretien bâtiments communaux
Isabelle RATTIER
Nadine STOESSEL
Martine WALTER

PÔLE ATTRACTIVITÉ AMÉNAGEMENT

Développement économique
Clarisse STEINHILBER

Urbanisme
Jérémy CREMEL
Isabelle HENRY

Tourisme
Anais HUMBRECHT
Lisa TAURAN

PÔLE SERVICE À LA POPULATION

Pôle scolaire
Aline SPETZ

Vie scolaire
Annie LORÉ
Nadia ANDRÉ
Alexandra BAZIN
Séverine BERRABAH
Véronique CHEVIRON
Maryse DE CRUZ
Nathalie DETTERER
Mathilde DHEROUVILLE
Adeline FESSLER
Christian GEORGEL
Jacqueline GEORGEL
Patricia HELLE
Marie-Paule HIDEFONSE*

Patricia JORDAN
Véronique LIBLIN
Corinne MERLET
Sylvie MILLET
Marlène MORISOT
Julia BIGRE MULLER
Marie-Catherine PARISOT
Marielle PERREZ
Marine PETIT
Stéphanie SCHEIBEL
Nadine STOESSEL
Amélie TRAVERS
Michèle TROMMENSCHLAGER
Valérie VANNIER
Dominique VENDRELY
CLAS
Annie LORÉ

Pôle Petite Enfance
Claire ROBERT-LEYVAL

Guichet unique
Benjamin ZUSSY
Référence Santé et
Accueil Inclusif
Claire ROBERT-LEYVAL
Multi-accueil
Marlene ANNAHEIM
Anne-Laure HUMBERT
Marion PEVERELLI
Sabine BRINGARD
Sylvain DERAUX
Emeline GRANDJEAN
Aline HECK
Marine HUGENOBLE
Marie JEANDEL
Florence MARCHÉ
Mélanie PARIS RODRIGO
Caroline PERIAT
Marie-Paule PRÉVOT
Alizée SCHILTZ
Florence STALDER
Nadine STOESSEL
Gaëlle TRELA
Géraldine VERRIER

LAEP
Emeline GRANDJEAN
Stéphanie PRÉVOT
RPE
Benjamin ZUSSY
Sabine BRINGARD

Piscine intercommunale
Marina AERENS

Sophie BOGO
Laurence CANAL
Charlie COLIN
Anthony HEURTER
Donovan HURTEAU
Sylvia KLEIN
Jean-Michel LESPES

Marché de terroir
Bruno MIGOTTI*
Magali ROUIRE*
Benjamin WEBER*

Médiathèque intercommunale
Sandrine BABASQUINHO

Laurence AMESTOY
Anne-Cécile COLIN
Marylin DEMEUSY
Karine DIDIERJEAN
Clémence LAPARRA-PY
Gérald LOYE
Barbara NATTER
Alexia NIMETZ

Vie associative
Cécile BAZIN-MERLET
Anais HUMBRECHT
Lydia WIMMER

Pôle Enfance

Maxime ARMANDO

Coordination

recrutement en cours

Accueils de loisirs

Cristina CAMILO

Sandrine MARLINE

Claire PEDRINA

Stéphanie PRÉVOT

Corallie RINGENBACH

Nadia ANDRÉ

Safia BERRABA

Nathalie BOURDIN

Sylvie CANAL

Isabelle CASADEI

Magali CHOFFEL

Fabienne COURTOT

Nathalie DETTERER

Sébastien DIDIER

Alizée DIHO

Sonia FRADE

Adeline FESSLER

Pascal FEX

Patricia FOGLI

Martine FREYBURGER

Coralie GARCIA

Caroline GENEVE

Sarah HECK

Eve HEIDET

Aurore LAFON

Marine LECLERCQ

Cindy LEHMANN

Marc LIGIER

Nadine MAESTRE

Priscilla MATTEON

Amandine MICHEL

Pierrette OLIVIER

Karine OUDOT

Séverine PAGANELLI

Marine PETIT

Claudine PIERRE

Joëlle PUC

Isabelle RAT

Christine REY

Séverine RICHTER

Stéphanie SCHMIDT

Félicia TIRLON

Martine WALLON

Pôle jeunesse

jeunes adultes

Stefan HUBSCHER

Sébastien DIDIER

Jérôme HEIDET

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 090-200069060-20260929-093_2026-D

Berger
Levrault

Rapport d'activité de l'assainissement collectif

Rapport d'activité de l'assainissement non collectif

Compte administratif budget général

Compte administratif budget annexe assainissement collectif

Compte administratif budget annexe assainissement non-collectif

Compte administratif budget annexe zones d'activités économiques

Tourisme – Document de présentation stratégie touristique



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

26 bis Grande Rue

90170 ETUEFFONT

 **03 84 54 70 80**

 **contact@ccvosgesdusud.fr**

www.ccvosgesdusud.fr

 **@vosgesdusud**